



REPORTAGE: comment un hypermarché prépare le rush des fêtes de fin d'année p. 5

Direct www.directmatinplus.net matin **PLUS**



La mosquée de Châlons-en-Champagne (51).

**MINARETS
LA FRANCE S'EMPRE
DU DÉBAT**

▷ À LIRE P.10



▷ À LIRE P.10

Sida: le tabou de la maladie est plus fort que jamais en France



▷ À LIRE P.17

Traité de Lisbonne: l'Europe change son mode d'emploi



▷ À LIRE P.20

Jeux vidéo: le fitness se pratique désormais derrière les manettes

© E. MARVAUX/VEA

GRIPPE A: vers une vaccination sept jours sur sept p. 9

Le Monde

pour Directmatin PLUS

Justice. François Korber a passé 25 ans de sa vie en prison. Il est libre depuis avril mais il milite pour que les «taulards» puissent louer un poste de télévision moins de 36 euros par mois. Récit de son combat.



François Korber, le 26 novembre, au tribunal correctionnel de Melun.

Observatoire des prisons

► Dans les 18 prisons d'Ile-de-France où sont incarcérés 11 090 détenus, «on est au royaume de l'arbitraire», selon François Bès, de l'Observatoire international des prisons (OIP). Chaque établissement a ses installations électriques, ses fournisseurs et son règlement. «Un détenu a par exemple acheté une console Séga à Meaux-Chauconin, inutilisable à Villepinte où il a dû racheter une PS3! Même chose pour une plaque chauffante. Un détenu transféré de Meaux à Villepinte a dû racheter un réchaud à pastilles, système qui nécessite d'aérer la cellule. Il a porté plainte pour mise en danger de sa santé.»

© A. ROHOU

Cet ex-détenu se bat pour la télé moins chère en cellule

Il a l'habitude qu'on le prenne pour un avocat. Costume noir, écharpe rouge, cheveux blancs, les bras chargés de dossiers, entouré de journalistes dans la salle des pas perdus du tribunal de Melun (Seine-et-Marne)... Qui soupçonnerait que François Korber a passé 25 ans en prison ? Pour trois condamnations «dans une affaire d'assassinat que je n'ai pas commis, une histoire de chèque minable et une affaire de mœurs», dit-il. Issu de la bourgeoisie bordelaise, il fut un fidèle de Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre gaulliste au tournant des années 1960 et 1970. Aujourd'hui, François Korber vit péniblement dans un hôtel social de Corbeil-Essonnes (Essonne) grâce au soutien de la Croix-Rouge.

A 57 ans, libéré du centre de détention de Melun (Seine-et-Marne) depuis avril, il aurait pu tirer un trait sur l'univers carcéral. «Mais, confie-t-il, j'ai des connaissances en droit acquises intramuros, il serait dommage de ne pas les utiliser.» Surnommé «Robin des lois» par ses codétenus, François Korber poursuit l'administration pénitentiaire en justice sur un sujet crucial en prison, l'accès à la télévision : «une des clés de la paix

sociale en détention avec les médicaments et le haschich». Il accuse la pénitentiaire d'obliger les détenus à louer un poste de télévision, «très cher, 36 euros par mois. C'est du racket institutionnalisé!» Et il dénonce les différences de traitement d'un établissement pénitentiaire à l'autre.

Ainsi, une télé qu'il avait achetée à la prison de Riom (Puy-de-Dôme) lui a été retirée après son transfert à Fresnes (Val-de-Marne), puis à Melun (77). Réclamant des dommages et intérêts pour «ses droits lésés», il a engagé trois procédures pour excès de pouvoir et extorsion de fonds.

Le 26 novembre, c'est lui qui comparait pour diffamation à l'encontre de la comptable de la prison de Melun qu'il avait accusée d'excès de zèle sur le site internet de l'association Ban Public. «Elle bloquait, 15 jours avant début du mois, les 36 euros de location sur le pécule des détenus, alors qu'on n'a pas beaucoup de marge en prison, la vie est chère...». François Korber est sorti «frustré» de la salle d'audience. Le procès a été annulé pour une consignation remise hors délai. «J'aurais voulu un débat sur le fond», regrette l'ancien «taulard» qui tire, malgré tout, un motif de satisfaction.

«J'espère une enquête sur les comptes de Fresnes et de Melun»

François Korber, dit «Robin des lois»

Le directeur de l'administration pénitentiaire autorise désormais les prisonniers des maisons centrales et des centres de détention à acheter un téléviseur, mais cela ne règle pas le problème des maisons d'arrêt, comme Fleury-Mérogis (Essonne) ou Fresnes (Val-de-Marne). François Korber savoure sa victoire mais il ne compte pas en rester là. «Je vais créer l'association Robin des lois pour continuer à faire bouger les choses. J'espère une enquête sur les comptes de Fresnes et de Melun car on ne sait pas où va l'argent des locations.»

En 2006, la Cour des comptes déplorait que l'association socioculturelle de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, chargée de percevoir les redevances pour financer l'achat des téléviseurs, les activités en prison et l'aide aux détenus indigents, ait dégagé des bénéfices au point de disposer, fin 2003, d'une confortable trésorerie de 700 000 euros. ■

Anne Rohou

CET APRÈS-MIDI DANS

Le Monde

Le bilan, très mitigé, du droit au logement opposable